

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes	5 226.96 €
- dépenses	5 153.39 €
<u>excédent d'investissement</u>	<u>73.57 €</u>

Le compte administratif de la caisse des Ecoles de l'exercice 2007 est adopté par 22 voix pour et 4 contre (listes « ensemble construisons le Fouquières de demain » et « Réagird »)

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes	13 750.57 €
- dépenses	3 208.11 €
<u>excédent de fonctionnement</u>	<u>10 542.46 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes	1 670.13 €
- dépenses	0
<u>excédent d'investissement</u>	<u>1 670.13 €</u>

Le compte administratif de la Zone Industrielle de l'exercice 2007 est adopté par 22 voix pour et 4 contre (liste « ensemble construisons le Fouquières de demain » et « Réagird »)

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ces décisions concernent :

- désignation d'un avocat Monteville c/Bouchez maire sortant
- désignation d'un avocat Monteville et Dopchie c/BOUCHEZ Michel maire sortant et HOCHART Donata adjointe au maire sortant,
- contrat de maintenance des sites informatiques des écoles
- retrait d'un compte à terme
- médecine du travail – convention avec la Caisse régionale de sécurité sociale dans les mines
- convention de recherches d'économies
- contrat de maintenance de l'ascenseur du centre intergénérationnel
- désignation d'un bureau d'étude pour diagnostic éclairage public
- contrat de prestation de service artistique
- convention d'études pour la modification du plan local d'urbanisme
- convention de mise à disposition de personnel par le centre de gestion
- marché de réalisation de diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux
- marché de maîtrise d'œuvre pour travaux d'enfouissement des réseaux des rues E.Zola, de la Paix, C.Desruelles, partie de la rue J.Jaurès, C.Desmoulins et E.Basly
- désignation d'un avocat Commune de Fouquières c/ Mmes Buyck et Favier
- droit de préemption urbain sur l'immeuble sis 41 rue E.Zola

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de déléguer au Maire pour la durée de son mandat la prise de toutes les décisions prévues dans ledit article.

UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2007, la Municipalité a perçu une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 550 098 € et présente conformément à la loi N° 91-429 du 13.05.91 le rapport d'utilisation de cette somme à savoir :

la commune a financé :

- un poste d'agent de développement social permanent à temps complet
- les séjours d'été et des sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,

- les centres de loisirs des mois de juillet et août 2007 à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire
- les quartiers d'été consistant en l'animation des quartiers de la commune notamment en développant les échanges et les rencontres des habitants des différents quartiers de la commune afin de permettre aux personnes ne partant pas en vacances d'accéder aux loisirs.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2007

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995, Monsieur le Maire présente le bilan des opérations immobilières réalisées en 2007 à savoir,

les acquisitions suivantes :

- les immeubles sis 27 rue A.Briand et 22 rue Jean Jaurès destinés au maintien d'une politique de peuplement permettant de maintenir le nombre d'habitants tout en favorisant la mixité sociale,

la cession suivante :

- le terrain cadastré AI N° 184 d'une superficie de 5 a 19 ca au profit de l'association culturelle algérienne et destiné à l'agrandissement de l'immeuble leur appartenant

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan

GARANTIE D'EMPRUNT

La commune accorde à l'unanimité sa garantie à PAS DE CALAIS HABITAT pour un emprunt d'un montant de 106 144 € destiné à financer la réhabilitation de 10 logements résidence du ¼ de 6 heures.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Président a rappelé le projet d'extension des services techniques sur la même unité foncière que les bâtiments existants situés derrière la mairie. Or la zone étant actuellement classée en zone agricole, le Maire a décidé la révision simplifiée du P.L.U. comme l'y autorise l'article L.123-19 du Code de l'Urbanisme. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a émis un avis favorable à l'extension des services techniques et autorise la mairie à ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette décision est adoptée par 27 voix pour et 1 abstention du groupe « Réagird ».

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des immeubles suivants :

- 57 rue Pasteur moyennant le prix fixé par les services Fiscaux de 150 000 € par 24 voix pour et 4 contre (listes « ensemble construisons le Fouquières de demain » et « Réagird »)
- et la Chapelle Polonaise moyennant le prix de 70 000 € à l'unanimité

ALIENATIONS DE TERRAINS

Le Conseil Municipal autorise l'aliénation des terrains cadastrés section AB 730p d'une superficie de 1 122 m² environ moyennant le prix fixé par les services fiscaux de 62 000 € au profit de Mr et Mme ROMERO et le lot N° 4 du lotissement rue D.Casanova dont la superficie n'est que de 643 m² au lieu de 683 m² comme l'indiquait la délibération en date du 28.09.07.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités territoriales, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la prise en charge des frais de formation des Elus qui sera uniquement axée sur la gestion municipale.

PERSONNEL COMMUNAL

Tableau des effectifs : le Conseil Municipal autorise la création de 3 postes d'adjoints techniques non titulaires par 27 voix pour et 1 contre (liste « ensemble construisons le Fouquières de demain »)

Régime indemnitaire : le conseil Municipal autorise le versement du régime indemnitaire du garde champêtre par 24 voix pour et 4 contre (« ensemble construisons le Fouquières de demain » et « Réagird »)

Formation : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la prise en charge des frais de formation d'un agent communal.

Journée de solidarité envers les personnes âgées : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'application de la journée de solidarité envers les personnes âgées conformément à la réglementation en vigueur.

RUE DE LA SUCRERIE

LE Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant à la convention d'aménagement de la rue de la Sucrierie ayant pour objet la prolongation de cette opération pour une durée de 2 ans, la convention expirera donc le 8 juillet 2010.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code général des Impôts, Monsieur le Maire propose une liste de contribuables de la commune parmi lesquels seront choisis huit commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants à savoir :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

- 1) BOETS Marcel, retraité, domicilié 28 rue Vitry-le-François à Fouquières-lez-lens
- 2) DUBOIS Gérard, retraité, domicilié 30 impasse N° 2 Rue A.Briand à Fouquières-lez-lens,
- 3) FLAMBRY Henri, retraité, domicilié 10 rue E.Zola à Fouquières-lez-lens,
- 4) BERNARD Jules, retraité, domicilié 12 rue Jeannette Prin à Fouquières-lez-lens,
- 5) ROMBAUT Raymond, retraité, domicilié 60 bis rue Jean Jaurès à Fouquières-lez-lens,
- 6) HOCHAIN Julien, retraité, domicilié 5 rue de la Liberté à Fouquières-lez-lens

- 7) BUCKENS Claude, retraité, domicilié 59 rue des Fusillés à Fouquières-lez-lens
- 8) DESPREZ née DENOYELLE Thérèse, retraitée, domiciliée 5 rue Pasteur à Fouquières-lez-lens,
- 9) THERY Hubert, retraité, domicilié 201 rue des Fusillés à Fouquières-lez-lens,
- 10) GROCH Edmond, retraité, domicilié 158 rue du Gal Leclerc à Fouquières-lez-lens,
- 11) STRAPPE Gaston, retraité, domicilié 16 rue de la Paix à Fouquières-lez-lens,
- 12) VINCHON Jocelyn, retraité, domicilié 9 rue Molière à Fouquières-lez-lens,
- 13) NOWAK Raymond, retraité, domicilié 129 rue des Fusillés à Fouquières-lez-lens,
- 14) DUCATILLON née BIALAIS Pascal, réceptionniste, domiciliée 24 rue R.Briquet à Fouquières-lez-lens,
- 15) LOWYS Henri, retraité, domicilié 91 rue R.Salengro à Fouquières-lez-lens,
- 16) COPIN Jean-Michel, remployé au rectorat, domicilié 11 rue E.Triolet à Fouquières-lez-lens
- 17) COILLIOT née LOUF Floriane, retraitée, domiciliée 16 rue Jean Jaurès à Billy-Montigny,

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

- 1) WAUQUIER Louis, retraité, domicilié 21 rue de Sedan à Fouquières-lez-lens
- 2) VRAU Louis, retraité, domicilié 2 rue Ste Menehould à Fouquières-lez-lens,
- 3) PATTYNE Raymond , retraité, domicilié 2 rue de Boussac à Fouquières-lez-lens,
- 4) GRUYELLE née DIEVART Marie-Josée, sans profession, domiciliée 21 rue G. Mocquet à Fouquières-lez-lens,
- 5) DEWASMES Jean-Paul, retraité, domicilié 7 rue de Mézières à Fouquières-lez-lens,
- 6) DERAM Jean, retraité, domicilié 204 rue du Gal Leclerc à Fouquières-lez-lens,
- 7) BEAUMONT née LUTINIER Jacqueline, retraitée, domiciliée 13 rue V.Hugo à Fouquières-lez-lens,
- 8) DUSSOSSOY Roger, ouvrier, domicilié 3 rue de Bourganeuf à Fouquières-lez-lens,
- 9) PAW Edouard, infirmier, domicilié 13 rue R.Briquet à Fouquières-lez-lens,
- 10) CHABRIER Jean-Marie, retraité, domicilié 18 rue Jeannette Prin à Fouquières-lez-lens,
- 11) HOURIEZ Alain, retraité, domicilié 96 rue E.Zola à Fouquières-lez-lens,
- 12) CAVROIS Jean-Pierre, retraité, domicilié 81 rue des Fusillés à Fouquières-lez-lens,
- 13) MERVILLE Yves, retraité, domicilié 21 rue Pasteur à Fouquières-lez-lens,
- 14) HAMY Michel, retraité, domicilié 34 rue Pasteur à Fouquières-lez-lens,
- 15) LENGLEN Eddy, formateur, domicilié 3 rue du 19 mars 1962 à Fouquières-lez-lens
- 16) COLPAERT Jean-Claude, retraité, 8 rue G.Mocquet à Fouquières-lez-lens,
- 17) DRUON Gérard, enseignant, domicilié 38 Boulevard de St Quentin à Amiens

Cette liste a été adoptée à l'unanimité.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal désigne par 27 voix pour et 1 abstention (liste « ensemble construisons le Fouquières ») Mr SZAT Stanislas adjoint, pour représenter la Commune au sein de la C.L.I.S.

ABONNEMENTS

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, l'abonnement à diverses publications destinées au centre culturel

RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, conformément à la loi N° 82-213, accorde à l'unanimité l'indemnité de gestion au taux de 100 % au receveur Municipal.

CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le remboursement de 3 jours de participation au centre de loisirs pour un enfant n'ayant pu fréquenter ce centre pour cause de maladie.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

La Commune ayant envisagé la mise en place d'une action de prévention de la délinquance, le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 50 % auprès de l'Etat pour la mise en place effective de ladite action.

TAUX DES REDEVANCES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer à 100 € pour les communes de la Communauté de Lens Liévin le taux des redevances scolaires par enfant qui fréquente une classe primaire ou maternelle dans une autre commune que la sienne.

Pour les autres communes, la Commune de Fouquières-lez-lens appliquera le même taux de redevance qui sera demandé par ces communes et ce à titre de réciprocité.

REMBOURSEMENT DE 2 SINISTRES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de 2 sinistres par la SMACL, assureur de la commune à savoir :

- la somme de 2 349.97 € pour le remboursement des dégâts occasionnés à un candélabre rue de Strasbourg
- la somme de 1 412.13 € pour le remboursement des dégâts occasionnés à un candélabre rue U.Sorriaux

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2008

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser des jeux pour les enfants âgés de moins de 15 ans le 14 juillet 2008 et vote un crédit d'un montant de 457 €.

CONSOMMATIONS D'EAU GAZ ET ELECTRICITE DU COSEC

Le Conseil Municipal, autorise le maire par 27 voix pour et 1 contre (liste « ensemble construisons le Fouquières ») à signer la convention à intervenir pour le remboursement des consommations d'eau, de gaz et d'électricité par le concierge du Cosec C.Humez.

ENERGIES RENOUVELABLES

Suite à la délibération en date du 29.02.08, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de plafonner à 1000 € l'aide accordée aux particuliers qui investiront dans les nouvelles énergies à savoir : installations solaires thermiques c'est-à-dire chauffe eau solaire individuel et système solaire combiné (chauffage + eau chaude) ou installation photovoltaïque.

ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer deux subventions exceptionnelles :

- 1) au Sporting Club Fouquiérois d'un montant de 200 € (deux cents euros)
- 2) au Tennis de table Fouquiérois d'un montant de 200 € (deux cents euros) pour sa participation aux Championnats de France de Tennis de table.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les deux motions suivantes :

MOTION CONTRE LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT:

Le Conseil Municipal de Fouquières-lez-lens, réuni ce jour :

- **constate** que la flambée des prix de l'alimentation, des loyers, de l'énergie et des carburants accélère la chute de notre pouvoir d'achat. L'inflation vient d'atteindre le plus haut niveau de ces 20 dernières années, soit 3.70%. De nouveau, une augmentation du prix du gaz est envisagée, après celle de décembre 2007. Les ménages ayant des revenus modestes ne peuvent plus « boucler » leur fin de mois

- **condamne** les augmentations à répétition par les multinationales des prix des produits de première nécessité,
- **demande** au gouvernement de s'opposer à l'augmentation à répétition des produits de première nécessité en organisant plus de contrôles pour lutter contre cette inflation

MOTION CONTRE LA MODULATION DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

1) Le Conseil Municipal de Fouquières-lez-lens, réuni ce jour

- **constate** que le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une « modulation de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation versée chaque année au mois d'août permet aux familles modestes de faire face aux frais liés à la rentrée scolaire des enfants de 6 à 18 ans (assurances, vêtements, éventuellement fournitures et livres).
- **Crain**t que le gouvernement actuel, engagé dans une course effrénée aux économies, n'épargne pas les politiques sociales et familiales et diminue le montant de l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles s'attaquant ainsi une nouvelle fois à leur pouvoir d'achat.
- **S'oppose** à toute diminution de l'allocation de rentrée scolaire
- **Demande**, au contraire, sa revalorisation dès la prochaine rentrée scolaire en raison de la hausse du coût de la vie et de la baisse du pouvoir d'achat des familles